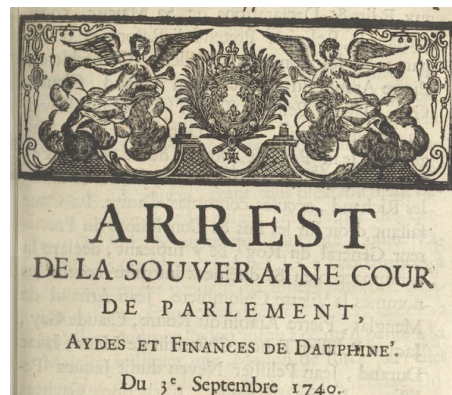


L'Artichaut et l'Intrigue

Aujourd'hui au menu, une des figures les plus célèbres de la résistance triévoise au pouvoir catholique : Jacques Pellissier Tanon en personne !

Mais si vous savez bien :

« Arrest de la souveraine Cour de Parlement Aydes et Finances de Dauphiné du 3^e Septembre 1740. Rendu à la Requête de Monsieur le Procureur Général du Roy, contre Jacques Pellissier Tanon Châtelain Royal, & autres accusés de contravention aux Edits et Déclarations de Sa Majesté, concernant la Religion P. R. » (prétendue réformée).



Diantre ! C'était donc si grave que ça de contrevenir aux déclarations et édits de Sa Majesté ? Oui : sa majesté Louis XV n'était pas plus favorable aux protestants que son arrière-grand-père Louis XIV. Mais surtout, en occupant une fonction théoriquement réservée aux catholiques (châtelain : une sorte de préfet de police – juge de paix), et en profitant de sa position pour protéger les ministres du culte clandestin, Pellissier Tanon avait dépassé les bornes. Comme attendu, l'arrêt du Parlement...

Pierre, Jaques & Charles Richaud ; & en conséquence a déclaré ledit Jaques Pellissier Tanon, Châtelain Royal de Mens, atteint & convaincu de prévarication dans les Fonctions de Châtelain, & d'avoir favorisé l'évasion des Predicans, pour reparation de quoi, l'a condamné à servir le Roy par force sur ses Galères sa vie durant, étant préalablement flétri d'un Fer chaud, faisant l'empreinte des Lettres G. A. L. a confisqué au profit de Sa Majesté son Office de Châtelain, & l'a en outre

« a déclaré ledit Jaques Pellissier Tanon, Châtelain Royal de Mens, atteint & convaincu de prévarication dans les Fonctions de Châtelain, & d'avoir favorisé l'évasion des Predicans, pour reparation de quoi, l'a condamné à servir le Roy par force sur ses Galères sa vie durant, étant préalablement flétri d'un Fer chaud, faisant l'empreinte des Lettres G.A.L. et a confisqué au profit de Sa Majesté son Office de Châtelain. »

Vous lirez un peu partout le récit picaresque de la provocation qui a mis le feu aux poudres : le châtelain royal avait roulé dans la farine les troupes de répression qu'il était censé commander, pour laisser le temps à un pasteur de se mettre en lieu sûr avant l'arrivée des policiers. Mais ne vous inquiétez pas trop pour Pellissier Tanon. Sachant que s'il restait il ne pourrait pas échapper au châtimement, il s'était exilé en Suisse où il est mort à 83 ans, sans être jamais passé par la case galère ; au contraire de quelques uns de ses coaccusés, qui n'avaient ni sa fortune, ni son réseau de relations.

Non mais attendez un peu... qu'est-ce que c'est que cette histoire ? Jacques Pellissier Tanon est né à Mens en 1664, nous sommes d'accord ? Il s'y est marié et y a résidé pendant toute sa carrière

avant son exil à Genève où il est mort, n'est-ce pas ? Et alors ? La règle du jeu ? Le rapport avec Cornillon, il est où ? Ben. . . avant que le père de notre héros ne s'exile à Mens, la famille Pellissier Tanon au grand complet résidait au Grand Oriol, et ce depuis un bon siècle et demi au moins. Si vous ne me croyez pas, lisez « Coup d'œil sur la paroisse du gros-Morne, île de la Martinique ». Allons bon, v'là autre chose. La Martinique maintenant. Il raconte trop d'histoires le narrateur, il surchauffe !

Non, non : Casimir Pellissier Tanon, petit-fils de notre héros, a bel et bien quitté Mens pour partir à l'aventure en 1805, ce qu'a parfaitement établi récemment un généalogiste martiniquais, Eugène Bruneau-Latouche. Comme je vous le dis.

Bref ; revenons à nos Oriolous. La prévarication, l'évasion des prédicants, ce n'était que la partie émergée. Ceux qui, comme Pellissier Tanon mettaient en avant une abjuration de façade et des certificats de catholicité de complaisance pour acheter des charges royales, jouaient un jeu dangereux. Ils alimentaient les rancœurs et les jalousies : d'une part des nouveaux convertis plus sincères, qui redoublaient de zèle en montrant leur ardeur à poursuivre leurs anciens coreligionnaires ; d'autre part et plus prosaïquement, de tous ceux qui leur devaient de l'argent.

Prenez l'ancien titulaire de la charge de châtelain : Hector Le Blanc, « Sieur de Prébois et autres places ». Marié à Grenoble par un pasteur, il avait opportunément abjuré pour acheter sa charge en 1698 ; charge dont il avait d'abord « distrait » la châtelanie de Cornillon pour la revendre à Salomon Donnet, dont il est question dans d'autres histoires. Il avait ensuite vendu la châtelanie « de Mens et mandement du Trièves » en 1716 à Pellissier Tanon pour 1500 livres. Mais cela n'avait pas réglé ses problèmes financiers : quelques années plus tard, il devait au même Pellissier Tanon la somme rondelette de 9000 livres. Mettez-vous à sa place, il fallait bien trouver une solution. Le Sieur de Prébois se met donc à multiplier les menaces et les provocations, jusqu'à accuser Pellissier Tanon de trafic de fausse monnaie, puis à faire assassiner son gendre. Mais cela ne suffit pas. Alors Prébois recrute quelques hommes de main, qui profitent d'un de ses voyages à Grenoble pour agresser Pellissier Tanon dans une rue déserte et le laisser pour mort. Manque de chance, la victime avait reconnu l'agresseur principal : un certain Lescot dit l'Artichaut qu'il savait être à la solde du Sieur de Prébois. Procès, appel au conseil du roi, puis au parlement de Dijon, qui rend son arrêt définitif en mars 1731. Alors, quand neuf ans plus tard Pellissier Tanon commet l'erreur de protéger un pasteur de manière un peu trop voyante, Prébois se frotte les mains, et il n'est pas le seul. Si la fin de l'histoire vous intéresse, l'épouse de Pellissier Tanon a réussi longtemps après son exil, à faire condamner le Sieur de Prébois au remboursement d'une partie de ses dettes.

Mais oui, je sais, cela ne concerne pas Cornillon. Revenons donc au Grand Oriol. L'homme fort (et surtout riche) dans les années 1700, est Pierre Pellissier Tanon, cousin germain de Jacques. Il a été marié par le pasteur Borel à une dame de la haute, Anne de Jouven. Voici leur acte de mariage, du 21 juin 1685.

« Mariage du S^r Pierre Pellissier Tanon, fils à feu Estienne, Bourgeois du Grand Auriol paroisse de Cornillon, et de Damoysselle Anne de Jouven, fille à Noble Pol, S^r du Verdet du Monestier du Perce. »

Au-dessous du texte, la signature des deux époux, dont à gauche, très lisible, celle de « Nanon de Jouven ». À l'époque, il était rare qu'une femme sache écrire, et encore plus qu'elle soit admise à signer un acte.

Pourquoi Pierre Pellissier Tanon est-il riche au point de s'offrir un mariage dans la noblesse ? Il occupe depuis longtemps une charge de notaire royal ; charge plutôt lucrative, compte tenu de la manie procédurière du temps. Il est aussi collecteur d'impôts : fermier des cens de la communauté de Cornillon et rentier des dîmes et cens de l'évêque de Die. De plus, il a fait fructifier par des prêts à intérêt, à la fois ses biens propres et ceux hérités de son père Étienne, marchand de bestiaux et muletier comme son grand-père. Tout cela, bien sûr, lui attire haines et jalousies.

« Tanon est le plus riche des habitants du Grand Oriol : il a la ferme des dismes du chapitre de Notre-Dame de Die et sa fierté s'est accrue par son mariage dans une famille noble. [...] Tanon tient tous les habitants dans la crainte à cause des dettes contractées avec lui. »

Celui qui s'exprime avec autant d'acrimonie est Paul de Borel du Thaud, le neveu du pasteur Borel. Un personnage peu recommandable, qui va poursuivre Pellissier Tanon de sa haine à partir de 1706, quand surviennent au Grand Oriol des incendies suspects, dont il accuse Anne de Jouven : « personne hautaine et vindicative », dit-il dans sa requête, « qui les poursuivait, lui, sa femme et leurs autres voisins, de son mépris et de sa haine ». Persuadé que c'est le fils de Pellissier, âgé de 10 ans, qui a mis le feu sur ordre de sa mère, Borel va se venger de manière particulièrement sordide, et l'enfant en mourra.

À la suite de cette affaire tragique, Pellissier Tanon quitte Grand Oriol : il se retire dans le fief de sa belle-famille, au Monestier du Percy, dont il rachète la châtellenie. Cela ne met pas fin à la carrière de son épouse.

Comme vous le voyez, le texte dont nous allons citer de larges extraits, a été écrit « pour Sieur Antoine-André Blanc Laconche, marchand de Lallé », victime d'un « horrible assassinat » de la part de « Jean Poncet prévenu et apellant ». Autant vous dire que nous n'avons qu'un seul son de cloche, celui-là. Nous nous en contenterons avec d'autant plus de délectation, qu'il est plutôt divertissant. De quoi s'agit-il ?

« L'assassinat commis en la personne du Sieur Antoine-André Blanc Laconche, par Jean Poncet dit l'Intrigue, et les nommés Robinet et Masson, dragons d'une recrue du Sieur des

Appreaux, est un ouvrage de la fureur et de la vengeance de Demoiselle Anne de Jouven, femme du Sieur Tanon Châtelain du Monestier du Perse, et belle-mère de leur capitaine. Il sera très facile d'établir que cet assassinat a été concerté et prémédité, par toute la famille de cette femme fière et vindicative, qu'il a été exécuté par son ordre et à prix d'argent, sous l'appui de son mari et sous l'autorité du Sieur de la Blachette son frère, Seigneur de la Terre où elle habite, qui joint le village où le crime a été commis. »

Rappelez-moi de vous parler un de ces jours du Sieur des Appreaux. Il était effectivement le gendre d'Anne de Jouven, et de plus capitaine de dragons, ce qui pour une famille protestante bon teint est encore plus paradoxal que d'acheter une charge de châtelain royal. Il était de coutume chez les militaires, de se donner des surnoms de guerre, d'où « Lescot dit l'Artichaut » plus haut et « Jean Poncet dit l'Intrigue » ici. Mais place à l'action.



Il doit être prouvé par la déposition de sept à huit Témoins ouïs en la première Information, faite par M^r de Colombe Juge de S. Maurice, que le 22^e Janvier de l'année 1713. un jour de fête ces trois Dragons se jetterent dans la maison de Blanc, pendant que les Habitans de ce Village étoient à Vespres dans leur Eglise de S. Maurice, qu'ils le chargerent d'abord d'un coup de Sabre, & à coups de Pions, pour l'étourdir & le mettre hors de toutes défenses; quel réveil pour un homme qui sommeille tranquillement au coin de son Feu; que l'ayant ensuite arraché par violence, ils le traînerent à un quart de lieue de son domicile, dans un endroit écarté, pour luy ôter toute espérance de secours, toujours frappant sur la victime de cette cruelle femme comme sur une enclume; & s'étant ainsi rendus maîtres de sa personne, ils luy volèrent 28 livres d'argent & tout ce qu'il avoit sur luy; peu content de cette proie, ils luy annoncerent une mort certaine, après l'avoir abattu d'un second cop de Sabre, s'il ne leur en procuroit d'avantage, & se réduisirent à la triste nécessité, de prier un de ces assassins d'aller au lieu d'Aver, pour supplier le Sieur Girard son voisin, de luy envoyer de l'argent pour racheter sa vie.

« Le 22^e Janvier de l'année 1713, un jour de fête, ces trois Dragons se jetèrent dans la maison de Blanc, pendant que les habitants de ce village étaient à vêpres dans leur église de Saint-Maurice, qu'ils le chargèrent d'abord d'un coup de sabre, et à coups de bâtons, pour l'étourdir et le mettre hors de toutes défenses : quel réveil pour un homme qui sommeille tranquillement au coin de son feu ! Que l'ayant ensuite arraché par violence, ils le traînèrent à un quart de lieue de son domicile, dans un endroit écarté, pour lui ôter toute espérance de secours, toujours frappant sur la victime de cette cruelle femme comme sur une enclume ; et s'étant ainsi rendus maîtres de sa personne, ils lui volèrent 28 livres d'argent et tout ce qu'il avait sur lui ; peu contents de cette proie, ils lui annoncèrent une mort certaine, après l'avoir abattu d'un second coup de sabre, s'il ne leur en procurait d'avantage, et le réduisirent à la triste nécessité, de prier un de ces assassins d'aller au lieu d'Aver, pour supplier le Sieur Girard son voisin, de lui envoyer de l'argent pour racheter sa vie. »

Rhooh ! Tout de même ! La « victime de cette cruelle femme » est bien à plaindre... et bien résistante pour avoir survécu à une attaque sauvage à coups de sabre par trois soldats de métier. Écoutez le témoignage du « Sieur Girard son voisin » :

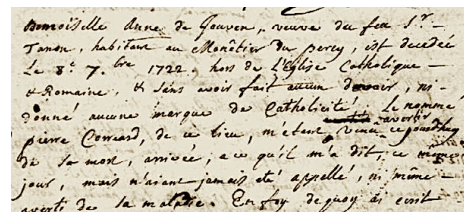
« Étant accouru dans l'endroit où ces deux autres gardaient ledit Blanc à vue le sabre à la main, où il fut conduit par celui qui était entré chez lui, il fut d'abord effrayé, et en même temps ému de compassion de le voir tout sanglant, appuyé sur une haie, ayant peine à se

soutenir ; que s'étant récréé sur une action si barbare, Masson et Robinet lui dirent qu'ils n'avaient pas fait beaucoup de mal à Blanc. »

Et tout ça pour quoi ? Selon les dépositions, « la Tanon et sa famille avoient des querelles et des procez avec Blanc et leur haine était publique ». Des insultes auraient été proférées à l'encontre de la victime par Anne de Jouven et sa fille Marie-Anne, telles que « fripon » ou encore « coquin ». Le sujet de la discorde, cas pendable s'il en est, serait un supposé vol de fil et de laine commis par Blanc Laconche. Pas moins !

Et la religion dans tout ça ? Tout châtelain qu'il était, Pellissier Tanon n'a jamais abjuré. À son décès, le curé du Monestier du Percy, Laurens, note laconiquement : « Le Sieur Tanon est mort le premier de décembre 1718 dans la Religion Prétendue Réformée et fut enterré de nuit dans son jardin, sans aucune cérémonie ». Quatre ans plus tard, le même curé est plus disert.

Demoiselle Anne de Jouven, veuve du feu S^r Tanon, habitant au Monétier du Percy est décédée le 8^e 7^{bre} 1722, hors de l'Eglise Catholique et Romaine, et sans avoir fait aucun devoir ni donné aucune marque de Catholicité. Le nommé Pierre Corréard, de ce lieu, m'étant venu avertir ce jourd'huy de la mort, arrivée, à ce qu'il m'a dit, ce meme jour, mais n'ayant jamais été appelé, ni même averti de la maladie.



Le nommé Pierre Corréard, bon catholique, n'en était pas moins lié à la famille Pellissier Tanon : il en a épousé la fille Françoise, petite sœur de Marie-Anne, le 28 août 1725. Non sans une abjuration publique en bonne et due forme, prononcée devant les fidèles assemblés dans l'église, juste avant la cérémonie du mariage :

« Je soussignée Françoise Pellissier Tanon, du lieu du Monestier du Percy, déclare, qu'ayant eu le malheur de naître et d'avoir été élevée dans la Religion Prétendue Reformée, Dieu m'a fait la grâce depuis quelque temps d'en reconnaître la fausseté, les erreurs, et les abus et d'embrasser la Religion Catholique Apostolique et Romaine, que je crois être la seule religion de J.C. dans laquelle on peut se sauver. C'est pourquoi je renonce de bon cœur à la Religion Prétendue Reformée, de laquelle je fais une abjuration sincère. »

Une telle sincérité ne pouvait qu'être récompensée par un miracle avéré. Un mois plus tard exactement, le 28 septembre, naissait le premier enfant du couple : une petite Marguerite.